

Avis de CIVIPOLE pour l'enquête publique sur le Plan de Protection de l'Atmosphère

A l'attention de Monsieur le président de la Commission d'enquête du PPA3

La mise en place d'un PPA en 2005 a permis de mieux connaître les causes de pollution de l'air et d'obtenir des améliorations de la qualité de l'air mais sans tenir les objectifs souhaités. C'est pourquoi nous avons été obligés de réviser le PPA deux fois depuis lors. Le challenge du nouveau PPA est donc de tenir ses objectifs ; il doit en avoir **les moyens, financiers et de contrôle, et mieux anticiper les évolutions**, en particulier l'augmentation de l'ozone en lien avec le réchauffement climatique.

Nous avons bien compris l'intérêt du Plan de Protection de l'Atmosphère qui permet à tous les acteurs (état, collectivités, associations...) de s'accorder sur des mesures destinées à protéger les habitants des pollutions aériennes. Celles-ci proviennent à la fois des produits chimiques que nous utilisons dans les champs, à la maison, dans les entreprises mais aussi des résidus de combustion que produisent nos véhicules, nos poêles, nos processus industriels. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que, les habitants étant eux-mêmes acteurs de ces pollutions, **un travail participatif et local autour d'objectifs partagés sur la santé les impliquerait davantage.**

Deux demandes que nous avons faites l'ont été également par l'Autorité environnementale AE. Le refus fait par la puissance publique, a été accompagné d'une réponse argumentée à cette dernière. Cependant, ces réponses ne nous satisfont pas totalement pour les raisons suivantes :

Prenons notre première demande, faite lors de la concertation : elle concerne le **suivi du trafic induit par l'élargissement à 2X3 voies de l'A480**. L'Autorité Environnementale AE en fait « l'une des principales actions en rapport avec les risques résiduels de dépassement des valeurs réglementaires ».

La réponse du PPA est que la fiche action « *Suivre les émissions issues de l'A480* » permettra d'être alerté si la pollution augmente à proximité de l'A480, et de prendre toutes les mesures nécessaires le cas échéant. »

Mais quelles sont les mesures qui permettent de réagir rapidement ? Nous sommes inquiets qu'à ce moment-là le calendrier de la future Zone à Faible Emission soit brutalement accéléré du fait que les objectifs du PPA ne seraient plus atteignables !

La pression de la circulation s'est déjà accrue du fait de l'ouverture du pont barrage selon le maire de Sassenage¹. Il signale qu'un trafic « important et pérenne » traverse la ville, au point qu'il exprime la demande de « l'utilisation de l'emplacement réservé inscrit au PLUI pour faire un **transport efficace au départ du Nord de Sassenage et reliant Grenoble**, soit la création d'une voirie de contournement ». A nos yeux, le transport en commun permettrait de répondre à la recommandation de l'Autorité Environnementale «poursuivre la recherche de solutions alternatives permettant de réduire l'exposition de la population, en lien avec l'évolution des trafics sur l'A 480 et la rocade». Cette solution permettrait également des économies de carburant.

Du côté entrée Est, le report modal ne va pas se faire comme prévu non plus : le RER de Brignoud

1 Voir la remarque du maire dans le registre numérique de l'enquête publique

semble avoir pris du retard et, du fait de l'incendie récent du pont, il ne répondra pas aux besoins de transport des deux rives qui a été pris en compte pour le PPA.

En bref, le PPA prévoit de synchroniser le déploiement des RER avec le déploiement de la ZFE, comment allez vous planifier cette synchronisation sans que l'effort ne soit porté par les habitants ?

En ce qui concerne notre autre demande², elle concerne les émanations des polluants dans l'air identifiée dans la phase 3 de l'étude du Sud Grenoblois. L'agence environnementale demande d'ailleurs de « compléter l'évaluation environnementale par une synthèse des études spécifiques conduites sur le sud Grenoblois sur toutes les pollutions atmosphériques ayant été étudiées »

Nous souhaitons **la prise en compte des effets cumulés des polluants** (effets cocktails en particulier sur les deux dioxines étudiées) comme l'a recommandé le scientifique invité par la commission environnement santé. Nous demandons aussi **l'information à la population et la mise en place d'un suivi**.

L'étude de zone se focalise sur la compatibilité avec l'usage des terrains, mais le PPA ne doit-il pas **réfléchir à des actions de dépollution des sols** pour supprimer certaines émissions en gaz du sol et dans l'air ambiant ? ... Ceci avait d'ailleurs été évoqué lors de la première réunion préfigurant la création du SPPPY en 2009 . Nous souhaitons une information des habitants et des débats sur les actions possibles.

Quelques remarques par secteurs :

Résidentiel : Chauffage: Après la mise en place des aides au changement de système de chauffage, nous comprenons l'intérêt du projet d'actions réglementaires pour limiter les chauffages polluants et foyers ouverts.

En ce qui concerne les chauffages au bois bûche, il est recommandé de n'utiliser que du bois sec, ce qui divise par 10 les émissions de particules. Les actions prévues par le PPA doivent permettre **d'organiser la distribution jusqu'aux utilisateurs et à un prix raisonnable d'un bois local de qualité et abordable en faisant attention à la préservation de la qualité et de la biodiversité de nos forêts**.

Résidentiel : construction : La prise en compte des effets liés à la destruction (transport, poussière, etc.) devrait être intégrée à la comptabilité de la construction (cuisson des matériaux, transports...)

Résidentiel : rénovation : Beaucoup de propriétaires d'appartements découvrent que la loi Climat Résilience les oblige à rénover leur logement³ sans bien comprendre les solutions. Les nouveaux diagnostics incitent à penser que la mise en place d'une installation de chauffage électrique suffit à être mieux classé. Les services de conseil en rénovation sont débordés ainsi que les artisans.

Résidentiel : solvants : Des alternatives aux produits courants contenant des solvants (maquillage,

² Courrier à M. le Préfet du 26 novembre 2021

³ Le gel des loyers à compter de 2023 et l'interdiction de mise en location des logements G, F et E respectivement sur les périodes 2025, 2028 et 2034

entretien) ne gêneront pas les ménages. Mais avant d'interdire l'accès à des produits permettant la rénovation du mobilier et de l'immobilier il faudra s'assurer de l'existence ou encourager la production de produits équivalents et abordables.

Agriculture : L'objectif d'augmenter le bio de 9 % à 15 % est peut être ambitieux pour les communes qui viennent de rejoindre le PPA mais certains territoires y étaient déjà et pourraient avoir des objectifs plus ambitieux pour répondre aux besoins des cantines et des habitants..

Quels contrôles et mesures de précaution pour les habitants lors des épandages de pesticides, lors des épisodes de poussière liées au retournement de la terre ?

La législation environnementale de la France est excellente mais, malheureusement, peu ou mal appliquée (dérogations, délinquance environnementale, manque de contrôle,...). Nous insistons sur ce point, comme le prévoit le projet du PPA3 : l'application du contrôle et des sanctions nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le président de la Commission d'enquête du PPA3, l'expression de nos meilleures salutations

Le Président de CIVIPOLE

Pierre Louis Serero

